

Initiatives ministérielles

dans le Canada rural ne va pas s'améliorer, mais ne va au contraire que s'aggraver.

C'est ce qu'on craint dans toutes les régions rurales du pays. Aussi bon qu'il puisse être, on se demande toujours si le gouvernement va débloquent les crédits nécessaires pour que le projet de loi C-95 puisse être bien mis en application. Faute de crédits supplémentaires, la Société du crédit agricole ne pourra faire mieux qu'à l'heure actuelle, même s'il existe les mécanismes voulus pour y apporter des améliorations.

Certains groupes sont inquiets. Je sais que quelques syndicats du blé des Prairies se demandent si un accroissement des crédits débloquent dans le cadre de ce projet de loi, pour d'autres activités de transformation des produits à l'extérieur de l'exploitation agricole, entraînera une réduction des crédits consacrés aux prêts agricoles destinés aux producteurs de produits primaires. Lorsqu'on pose ces questions au secrétaire parlementaire ou aux représentants de la Société du crédit agricole, on n'obtient, en fait, aucune réponse. On ignore s'il y aura d'autres crédits pour financer ces autres usines de transformation ultérieure.

Cet amendement précise que nous souhaitons financer et soutenir les exploitations agricoles familiales, que nous nous inquiétons principalement des petites et moyennes entreprises. Nous ne nous préoccupons pas du financement de tout ce secteur ni même de l'intégration verticale généralisée comme celle qui se produit aux États-Unis.

Hier soir, j'ai eu l'occasion de revoir l'émission du réseau anglais de la Société Radio-Canada portant sur l'industrie avicole aux États-Unis dans laquelle on parlait de grosses sociétés comme Tyson, qui produit 25 p. 100 de toute la viande de volaille aux États-Unis. Manifestement, nous ne voulons pas favoriser ce type d'activité au Canada, qu'il s'agisse d'un modèle américain ou canadien.

Nous voulons plutôt pouvoir compter sur des moyennes entreprises efficaces, établies dans la collectivité, qui ne traitent pas les producteurs de produits primaires et les agriculteurs comme des serfs vivant sur leurs terres; il s'agit plutôt d'agriculteurs indépendants qui participent à la vie de la collectivité et produisent des produits de qualité, de la façon la plus efficace possible, en contribuant non seulement à l'approvisionnement alimentaire mondial, mais également à l'essor de leur collectivité.

Manifestement, le type d'intégration verticale auquel nous assistons aux États-Unis et dans d'autres pays n'est pas le modèle que nous voulons suivre au Canada. S'il y a une chose que nous avons merveilleusement bien réussie

au Canada, c'est notre système de gestion de l'offre qui favorise une commercialisation ordonnée, notamment par l'entremise de la Commission canadienne du blé, et qui donne certains pouvoirs à l'agriculteur, au producteur de produits primaires, le plus important maillon dans toute la chaîne de production alimentaire. L'agriculteur peut, grâce à la Commission canadienne du blé, se joindre aux centaines de milliers de producteurs des Prairies et écouler ainsi ses produits sur le marché mondial, par l'entremise de l'un des meilleurs organismes de commercialisation du monde. De même, avec notre système de la gestion de l'offre, les producteurs sont en mesure de négocier et d'avoir un certain poids sur le marché afin de traiter avec les grosses sociétés laitières, avicoles et le reste. Cet amendement tend vraiment à s'assurer que les fonds nécessaires seront mis à la disposition des exploitations agricoles familiales, des petites et moyennes entreprises agricoles dans le secteur de la production des produits primaires, dans les régions rurales du Canada.

• (1035)

J'espère que le gouvernement acceptera cet amendement. Nous en avons présenté un semblable au comité et le gouvernement l'a rejeté, comme il le fait chaque fois qu'il s'agit d'un amendement venant de l'opposition. J'espère que nos vis-à-vis accepteront celui-ci.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat et surtout à la discussion portant sur la motion n° 2 devant modifier le libellé du projet de loi pour bien préciser que l'objet de la mesure consiste à fournir des fonds à des exploitations agricoles, y compris les fermes familiales, et aux entreprises du secteur rural du Canada, notamment les petites et moyennes entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

Je remarque que deux motions similaires figurent au *Feuilleton*, l'une au nom du député de Moose Jaw, et l'autre en mon nom. Il ne fait donc aucun doute que nous appuyons essentiellement la motion n° 2.

Je note également que, dans sa forme actuelle, le projet de loi ne mentionne que les exploitations agricoles et les entreprises du secteur rural du Canada qui sont liées à l'agriculture. La différence fondamentale entre le libellé actuel du projet de loi proposé au gouvernement et celui qu'ajoute la motion, c'est que nous parlons des fermes familiales et des petites et moyennes entreprises.

Il s'agit d'une distinction cruciale étant donné la situation de l'agriculture au Canada aujourd'hui. En effet, notre monde agricole, notre monde rural a atteint un point tournant, de sorte qu'il nous faut décider si l'agriculture, la production d'aliments, doit continuer à se faire selon le modèle rural, le modèle de la ferme familiale, ou